Monsie

La
indult d
pendant
quer l'i
crite pa
Rituel,

Je

CIRCULAIRE.

Québec, 8 *mars* 1844.

MONSIEUR,

La présente est pour vous informer que, par un indult du S. Siége, en date du 6 mars 1842, valable pendant dix ans, vous êtes autorisé à continuer d'appliquer l'indulgence *in articulo mortis*, en la forme prescrite par BENOIT XIV, et indiquée dans l'extrait du Rituel, pages 183 et suivantes.

Je demeure bien cordialement,

Monsieur,

Votre très-humble

et très-obéissant serviteur,

(Signé) ✠ JOS. EV. DE QUEBEC.

Pour vraie copie,

Secrétaire.